

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à Michel SALVI
Mme Marie-Claude CERANA à Robert COUPLAIX

Secrétaire de séance : Mme Delphine DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 16 mars 2018	Vendredi 16 mars 2018	Mardi 27 mars 2018

4 – Vote des taux des impôts locaux – Exercice 2018

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts locaux et de reconduire en 2018, les taux appliqués depuis 2009 :

Taxes	2017			2018		
	Bases réelles	Taux votés	Produits	Bases prévisionnelles	Taux 2018 proposés	Produits
Taxe d'Habitation	2 649 000 €	5.69%	150 728 €	2 649 000 €	5.69%	150 728 €
Foncier Bâti	6 039 000 €	18.59%	1 122 650 €	6 039 000 €	18.59%	1 122 650 €
Foncier Non Bâti	28 700 €	50.79%	14 577 €	28 700 €	50.79%	14 577 €
Produit des 3 taxes			1 287 955 €	Produit des 3 taxes		1 287 955 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les taux des impôts locaux présentés ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité